-FRC1-
8908
Case
FRC
1690

PREMIÉRE SECTION DU RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL,

FAIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

PAR M. CRILLON le jeune, Député du Département de l'Oise,

Dans la séance du 26 décembre.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale.

MESSIEURS,

Nous nous sommes refusés au plaisir de vous présenter le tableau des travaux que vous avez déja faits, & qui vous assurent la

THE NEWBERRY
LIBRARY

reconnoiſſance éternelle de la nation; pour le conſidérer, il vous eût fallu du tems, & nous n'avons pas oublié qu'économiſer votre tems, eſt un des devoirs que vous nous avez impoſés. Nous avons évité par la même raiſon d'entrer dans le développement de ceux qui vous reſtent encore à terminer ; vos comités ne vous laiſſeront rien à deſirer dans les rapports qu'ils doivent vous ſoumettre; nous nous ſommes bornés à exécuter ſtrictement la miſſion que vous nous avez donnée.

Nous vous préſenterons la liſte générale des rapports qu'ont déja préparés ou que préparent encore vos comités, & nous vous ſoumettrons le claſſement que nous avons fait de ces travaux.

Nous les avons diviſés en deux ſections. Nous allons avoir l'honneur de vous expoſer la première; elle comprend les travaux que l'affermiſſement ou l'achèvement de la conſtitution nous ont paru vous preſcrire de terminer.

Nous ferons imprimer la ſeconde ; elle renfermera ceux qui ſont très-importans, ſans doute, mais qui n'appartiennent pas impérieuſement au pouvoir conſtituant, & que vous pouvez ſans inconvénient remettre à la légiſlature prochaine.

Nous avons rangé ces divers objets dans l'ordre où il nous a paru plus utile qu'ils fuſſent traités, ſoit par vous, Meſſieurs, ſoit par les repréſentans de la nation, qui doivent vous remplacer; nous nous ſommes décidés à ne pas vous en faire la lecture; c'eût été

fatiguer vainement votre attention ; une table de matières compoſée d'objets ſi variés & ſi multipliés qui ſe ſuccèdent avec rapidité, ne peut laiſſer aucune trace ; il faut l'avoir devant les yeux pour l'examiner. Si vous approuvez l'ordre que nous avons ſuivi, vous croirez peut-être devoir l'établir par un décret.

PREMIÉRE SECTION.

Liſte des travaux qui nous paroiſſent devoir être néceſſairement terminés pendant la ſeſſion actuelle.

Lorſque vous aurez terminé votre travail ſur les jurés, nous penſons, Meſſieurs, que vous devez vous occuper des impoſitions ; rien n'eſt plus preſſant que d'aſſurer le ſervice de l'année prochaine à laquelle nous touchons ; votre comité d'impoſitions ſera dans quelques jours en état de vous préſenter les différens rapports qu'il doit vous ſoumettre pour vous offrir ſans interruption les moyens de percevoir la ſomme que vous aurez décrétée.

Le tableau qui offre un apperçu des beſoins de l'année prochaine, vous a déja été ſoumis, & votre comité des finances doit vous en préſenter inceſſamment un plus détaillé : la publicité des comptes, & la reſponſabilité des agens du pouvoir exécutif vous garantiſſent, que l'emploi des deniers publics ſera conforme à vos décrets. Si vous vous décidez, comme nous le préſumons, à décréter la ſomme totale dont votre comité des finances vous préſen-

tera une distribution approximative, votre comité d'imposition vous soumetra les moyens d'y pourvoir.

Nous sommes persuadés que rien n'apporte en même tems, & plus de célérité & plus de maturité dans la délibération que de s'occuper de suite des objets qui ont un grand rapport entre eux, nous vous proposons de traiter consécutivement, autant qu'il sera possible, tout ce qui tient à l'imposition, & de ne passer à un autre sujet que quand celui-là sera entièrement terminé.

Impositions.

Impositions.

Comité des finances.

Nous avons l'honneur de vous proposer premièrement de décréter en masse, la somme des besoins de l'année prochaine, & ensuite de déterminer les impositions qui doivent y subvenir. Le comité que vous en avez chargé, vous soumettra ses rapports, ils ont pour objet :

Comité d'imposition.

Les droits sur le timbre, les entrées des villes, & les hypothèques, la répartition des contributions foncières & personnelles : vous devrez aussi fixer le tarif des traites.

Comité d'agriculture & de commerce.

Haute-cour nationale.

Comité de constitution.

Des accusés que vous avez décidé devoir être jugés par le tribunal qui connoîtra des crimes de lèse-nation, sont en prison : il est de notre devoir de leur donner des juges le plus tôt possible ; & sans doute aussi l'établissement d'un tribunal est un moyen de plus de prévenir le crime.

Code pénal, & loi sur la responsabilité. Comité de constitution.

Votre comité de constitution pense que l'établissement des jurés rend indispensable des changemens dans le code pénal; ils comprendront la définition du crime de lèse-nation, qui doit, ainsi que la loi sur la responsabilité, former le code de la haute-cour nationale.

Les gardes nationales, les auxiliaires. Comités réunis de constitution, & militaire.

Ces articles sont le complément de l'organisation de la force publique ; vous avez annoncé plusieurs fois, Messieurs, votre impatience de terminer ces grands objets qu'il suffit de nommer pour en montrer l'extrême importance.

Travail sur les classes. Comité de la marine.

La France ne renferme pas d'hommes plus précieux que les matelots dont cette loi doit assurer l'état; utiles agens du commerce pendant la paix, qui pour eux n'est pas sans danger, il n'est pas de plus braves soldats pendant la guerre.

Loi qui détermine les rapports de l'autorité civile & militaire. Comités de constitution & militaire.

Complément du travail sur l'organisation des municipalités & des corps administratifs. Comité de constitution.

Comité de constitution. *Complément de l'organisation du pouvoir législatif, dans lequel se trouve établie la distinction entre le pouvoir législatif & le pouvoir constituant.*

Idem. *Complément de l'organisation du pouvoir exécutif.*

Idem. *Organisation du ministère.*

Idem. *Organisation du trésor public.*

Idem. *Principes constitutionnels de la comptabilité.*

Idem. *Loi sur la régence.*

Idem. *Bases de l'éducation nationale.*

Idem. Enfin, Messieurs, votre comité de mendicité a préparé trois rapports qu'il annonce être constitutionnels; leur titre seul vous en prouvera l'importance.

Comité de mendicité.

1°. *Rapport sur les bases constitutionnelles du système général des secours.*

2°. *Rapport sur les secours à donner à la classe indigente dans toutes les circonstances de la vie.*

3°. *Rapport sur les moyens de répression pour les mendians qui refuseront le travail.* (1)

Ici, Messieurs, vous touchez au moment où la constitution sera terminée, à celui où

---

(1) Un quatrième rapport de ce comité a pour titre: *Moyens de lier l'ancienne administration des hôpitaux & de la mendicité à la nouvelle.* Il est lié aux précédens, et ne pourra être discuté que lorsque vous aurez décrété les premiers. Nous pensons qu'alors il pourra être mis à la discussion aux séances du soir.

nous aurons accompli notre ſerment, & déja l'inſtant ſera venu où nous pourrons appeler nos ſucceſſeurs.

Arrivés à cette grande époque, nous penſons que vous devez vous occuper ſans délai de la réviſion de vos travaux & de la ſéparation des lois conſtitutionnelles d'avec celles qui ne le ſont pas. Ce travail ne peut être fait que par le corps conſtituant; mais nous nous ſommes fait un devoir de vous indiquer le premier moment où nous avons aperçu que votre conſcience pouvoit vous permettre de convoquer la prochaine légiſlature : nous avons penſé que l'intervalle néceſſairement aſſez long entre l'époque de la convocation, & celle de l'ouverture vous aſſuroit plus que le tems ſuffiſant pour la réviſion & la ſéparation des lois conſtitutionnelles; nous eſpérons même qu'il vous laiſſera encore celui de terminer des objets importans.

Les articles que nous venons de vous préſenter, Meſſieurs, ſont conſtitutionnels; & aux termes de vos décrets, ils n'auront pu être traités que dans vos ſéances du matin. Nous pouvons croire que votre comité des rapports n'aura pas abſordé toutes vos ſéances du ſoir, & que vous aurez pu en conſacrer une partie, ainſi que celles des ſéances du matin que le travail de la réviſion n'aura pas employées, à la diſcuſſion des objets qui appellent avec plus d'inſtance vos délibérations. Nous les placerons à la tête de la ſection que nous nous propoſons de faire imprimer,

& qui contiendra tous les travaux de vos comités. Ils ſont immenſes ces travaux ; la reconnoiſſance de la nation ſera le prix d'un zèle auſſi infatigable : vous léguerez ce précieux héritage à vos ſucceſſeurs, & ils vous devront ainſi le bonheur de pouvoir ſervir efficacement la patrie dès leurs premières ſéances.

SECONDE SECTION DU RAPPORT.

MESSIEURS,

Nous avons eu l'honneur de vous exposer, dans notre premier rapport, les objets qu'il nous a paru nécessaire que vous terminassiez avant la convocation de la prochaine législature ; nous allons maintenant vous présenter la liste des travaux de vos comités, qui ne sont pas compris dans la première section. Nous les avons classés, ainsi que nous vous l'avons annoncé, dans l'ordre où il nous a paru plus utile qu'ils fussent traités.

Si vous adoptez notre opinion, toutes vos séances du matin seront employées jusqu'au moment de la convocation, par les objets indi-

qués dans la première section. Quelques-unes mêmes de celles qui le suivront, seront consacrées au travail de la révision & de la séparation des lois constitutionnelles. Ainsi, dans notre plan, vous n'aurez plus à disposer pour la discussion des objets que nous allons vous soumettre, que d'un nombre limité de séances du matin, & de celles du soir, qui s'écouleront jusqu'à l'ouverture de la prochaine législature, & qui n'auront pas été remplies par votre comité des rapports.

Cependant vous aurez encore eu le tems de terminer beaucoup d'affaires importantes. Vous en aurez préparé un plus grand nombre encore, dont vous remettrez la décision aux représentans de la nation, qui viendront vous remplacer.

Avant de commencer l'énumération des travaux, nous devons répondre à plusieurs réclamations qui nous ont été faites; on nous a demandé pourquoi telle & telle loi n'avoient pas été comprises par nous parmi les objets constitutionnels; nous répondons qu'il nous a semblé qu'on ne pouvoit trop restreindre le sens du mot constitutionnel; c'est le seul moyen de lui conserver le respect, nous dirions même, le culte qui lui est dû. Par exemple, nous avons vu quelques personnes penser que le mode d'admission aux emplois étoit constitutionnel; nous ne le croyons pas: que tout homme à mérite égal, ait un droit égal; voilà le principe constitutionnel décrété dans la déclaration des droits. Mais que les

places soient données au concours, ou sur la présentation des corps administratifs, ou de telle autre manière qu'on voudra l'imaginer; ce ne sera jamais qu'une loi qui pourra être révoquée par le pouvoir législatif, s'il croit reconnoître de l'inconvénient à la laisser subsister. Cet exemple peut s'appliquer à un grand nombre de questions de la même nature qui nous ont été faites. Nous sommes persuadés même que nous avons placé dans la première section plusieurs lois qui n'étoient pas constitutionnelles ; mais celles qui impriment le mouvement à la constitution, ne sont pas moins nécessaires que les lois constitutionnelles elles-mêmes, & c'est le motif qui nous a décidés.

SECONDE SECTION.

Liste des travaux préparés ou que préparent encore les divers comités de l'Assemblée nationale, classés dans l'ordre où il a paru plus utile qu'ils fussent discutés.

1. *Lois sur les successions.* — constitution, aliénation, réunis.
2. *Sur la simplification de la procédure civile.* — constitution, aliénation, réunis.
3. *Actes de navigation.* — Constitution.

Les discussions profondes que ces grandes questions feront naître, nous ont déterminés à vous proposer de les remettre aux séances du matin, que vous aurez de libres, lorsque le travail de la révision sera fini. — Agriculture, commerce & marine réunis.

Des pensions & de constitution.

4. *Sur les ordres de chevalerie.*

Nous vous proposons de remettre à la même époque la discussion sur les ordres de chevalerie.

Séances du soir.

finances.

Questions sur les assignats.

Nous avons pensé que rien n'étoit plus pressant que de résoudre les difficultés qui pourroient s'opposer à la rapidité de la circulation des assignats.

Finances, monnoies réunis.

Petite monnoie, ou billon.

Les valeurs immenses qui vont être répandues dans le commerce sous la forme d'assignats, vous forcent à vous occuper sans délai de tous les moyens qui peuvent en faciliter les échanges.

Ecclésiastique.

Sur les dispenses du mariage.

Sur les fabriques & frais de culte dans les paroisses.

Il est pressant que vous prononciez sur ces questions; ce que vous déciderez à ce sujet, est attendu avec grande impatience.

militaire.

1. *Sur le recrutement, engagement, dégagement & congé d'ancienneté.*

2. *Mode d'admission au service, & de destitution.*

3. *Sur les commiſſaires de guerre.*

(La place importante qu'ils occupent dans les jury, rend urgente votre détermination à leur égard.)

4. *Sur les maſſes générales, vivres, fourrages & frais de campement.*

5. *Sur les hôpitaux militaires.*

6. *Sur les aumôniers.*

7. *Sur les places à conſerver ou à abandonner, d'où réſultera la connoiſſance des fonds qui doivent y être employés.*

8. *Sur les dépenſes acceſſoires, étapes, convois militaires, caſernemens, états-majors des places, travaux de l'artillerie & du génie, dépenſes extraordinaires.*

Marine.

1. *Sur l'organiſation de la marine militaire, & le mode d'admiſſion, d'avancement & de deſtitution dans ce corps.*

2. *Sur l'avancement des matelots & officiers mariniers.*

3. *Sur la manière d'appliquer les deux décrets précédens, à l'état actuel de la marine.*

4. *Sur l'organiſation des Troupes & de la marine.*

5. *Sur l'organisation de l'administration de la marine.*

6. *Sur les moyens d'appliquer les deux décrets précédens, à l'état actuel de l'administration de la marine.*

7. *Sur le code pénal des arsenaux de la marine.*

8. *Sur l'organisation de la caisse des invalides & de la marine.*

9. *Sur la police des ports & de la navigation, & sur la suppression des droits de l'amiral.*

Le bien du service, le maintien de l'ordre & l'utilité de pouvoir apprécier les dépenses de l'armée de terre & de mer exigent que vous fixiez ces différens objets auxquels le nouvel ordre de choses que vous avez établi, doit nécessairement apporter de grands changemens.

Finances. *Sur les administrations & régie.*

Cette question trouvera naturellement sa place lors de la discussion, sur les objets d'imposition, & c'est à ce moment que nous vous proposons de vous en occuper.

Constitution, agriculture & commerce. *Sur les jurandes & maîtrises.*

Sur les agens de change.

Finances.

Militaire. *Sur le remboursement des gouvernemens, charges, offices & emplois militaires, & dispositions relatives aux colonels propriétaires.*

Sur la liquidation de l'arriéré de la marine. Marine.

1°. *Sur les remboursemens des banquiers, expéditionnaires, médecins & chirurgiens du roi, arpenteurs, jurés-crieurs, concierges, à l'exception de ceux de Paris pour lesquels, ainsi que pour tous les offices ministériels, il sera fait un rapport particulier, d'après ce que l'Assemblée nationale a statué par rapport à leur suppression.* Judicature.

2°. *Sur le remboursement des receveurs des consignations & commissaires aux saisies-réelles.*

3°. *Sur les officiers-municipaux & de police, rachetés jusqu'en 1791, par les municipalités.*

4°. *Sur les officiers du point d'honneur.*

Tous ces objets sont de liquidation ou en sont susceptibles; il en est un qui présente des exceptions à votre déclaration des droits de l'homme, & qui ne pourroit subsister que si vous le mainteniez par un décret particulier. Nous avons pensé que sous ce rapport, il étoit urgent qu'il vous fût présenté. Nous avons été déterminés aussi par la considération que les liquidations, qu'il est dans votre intention d'ordonner, ne peuvent être trop tôt prononcées, puisqu'elles favoriseront la vente des domaines nationaux.

1°. *Sur la donation du Clermontois.* Domaines.

2°. *Sur le don de Feneſtrange à M. de Polignac.*

3°. *Sur l'échange de Sancerre.*

4°. *Sur la ferme des domaines de Sédan, Raucourt & autres de 75000 liv. par an.*

5°. *Sur le don fait au cardinal Mazarin de terres en Alſace.*

Votre comité des domaines a de très-nombreux rapports à vous faire ſur des échanges, dons, aliénations; il en a préparé pluſieurs qui peuvent procurer des rentrées conſidérables au tréſor national. Ils nous ont été déſignés par ce comité dans l'ordre où nous vous les expoſons.

Féodalité, d'agriculture & de commerce. *Articles additionnels aux décrets ſur les péages & minages.*

Ces comités préſentent ces rapports comme preſſans, & n'étant pas ſuſceptibles d'une longue diſcuſſion.

Sur l'affectation des forêts nationales aux uſines.

Domaines. *Sur les affectations des différentes forêts nationales aux différentes ſalines de Lorraine & Franche-Comté, & ſur les réclamations de madame de Lauraguais.*

Divers établiſſemens nationaux ou particuliers, tous utiles à la choſe publique, manqueroient de moyen d'activité ſi l'on ne déci-

doit pas les queſtions que ces rapports préſentent.

Organiſation générale des ſecours à donner à Paris. — Mendicité.

Divers établiſſemens, notamment celui de l'inſtitution des ſourds & muets.

Etabliſſement des caiſſes & maiſons de prévoyance.

Sur l'état des priſons en France, & ſur leur amélioration.

Sur les diverſes priſons d'état. — Lettres-de-cachets, militaire & d'aliénation.

Sur les maiſons de correction autres que celles dont le comité de mendicité s'occupe. — Lettres-de-cachets.

Nous avons cru devoir réunir tous ces objets qui nous ont paru avoir de le connexité.

Quelques-uns de ces rapports contiennent des vues de juſtice, les autres de bienfaiſance; il en eſt qui tendent à aſſurer la tranquillité publique; toutes ces conſidérations vous les rendront intéreſſans.

Sur les congrégations ſéculières. — Eccléſiaſtique.

Cette queſtion vous préſente un grand nombre de citoyens qui ſont dans l'attente de ce que vous prononcerez ſur leur ſort.

Rapports ſur les voieries, conſidérées ſous les relations commerciales. — Agriculture & commerce.

Réglement sur les communaux, parcours ou vaines pâtures, sur le cours des eaux, sur la police des campagnes.

Rapport & projet réglementaires sur les canaux & grands chemins.

Féodalité. *Sur les justices des eaux & rivières.*

Sur le réglement définitif de la chasse.

Ces objets ont une grande influence sur la paix & le bonheur des campagnes; leur connexité nous a engagés à les réunir.

Féodalité. *Sur les domaines congéables.*

La ci-devant province de Bretagne attache un grand intérêt à la décision de cette question.

Agriculture & commerce. *Sur les mines & minières du royaume.*

Il s'agit de décider une grande question de propriété, qui est en même temps une question d'intérêt public.

Agriculture, commerce, marine, militaire réunis. *Réclamation des habitans de l'Orient, appuyée des députés extraordinaires du commerce, pour la conservation des établissemens militaires dans l'Inde, & sur-tout à Pondichéri.*

Vous trouverez surement, Messieurs, que cette question est intéressante sous un grand

nombre de rapports commerciaux, politiques & militaires.

1. *Sur les marais ſalans.* — Domaines.

2. *Sur les ſels & la perfection des ſalines.* — Agriculture & commerce.

3. *Sur les poudres & ſalpêtres.* — Finances, agriculture, commerce.

4. *Sur les moyens de multiplication & régénération des bêtes à laine.* — Agriculture & commerce.

5. *Sur l'encouragement à donner aux manufactures, & particulièrement à celles de laines, cuirs & cotons.*

6. *Sur les grèves du mont Saint-Michel.* — Domaine.

7. *Sur les dunes de Dunkerque.*

8. *Sur les marais, terreins vains & vagues, nationaux ou préſumés tels.*

Tous ces rapports, qui traitent de l'agriculture ou des manufactures nationales, & qui préſentent des moyens de les faire fleurir, nous ont paru devoir être réunis.

Invalides de terre. — Militaire.

Votre comité militaire n'a point de travail préparé ſur les invalides; nous aurions appelé vos premières délibérations ſur cet établiſſement honorable à la nation, ſi nous n'avions

pas considéré qu'il étoit impossible qu'il fût en souffrance ; il est vrai que les revenus qui lui étoient affectés ne subsistent plus ; mais certainement le comité militaire vous présentera avant peu un projet de décret pour y pourvoir provisoirement, ainsi qu'aux soldes & demi-soldes de l'armée.

Domaine. *Sur les bois tenus en gruerie, grairie-tiers & danger, ou par indivis entre la nation & les particuliers.*

Sur les forêts qui seront jointes à la liste civile du roi.

Sur les forêts nationales & autres objets nationaux de Corse.

Agriculture & commerce. *Sur une nouvelle forme d'administration du commerce.*

Sur les franchises en général.

Sur la franchise du port de Dunkerque.

Vous avez, Messieurs, ajourné indéfiniment ces rapports.

Monnoies. 1. *Résumé général, propre à faciliter l'intelligence des discussions sur les monnoies.*

2. *Réglement général sur l'administration des monnoies.*

3. *Sur les baſes du ſyſtême numéraire, & ſur les moyens de mettre en exécution les principes.*

4. *Sur l'organiſation des monnoies.*

1. *Sur l'invention de pluſieurs machines hydrauliques fort importantes.* — Agriculture & commerce.

2. *Sur les priviléges excluſifs qu'ont obtenus diverſes compagnies, entre autres celles du Sénégal.* — Finances, impoſitions, monnoie, agriculture & commerce.

Réclamation ſur les affinages.

Loi ſur les octrois maritimes, les naufrages, bois de vaiſſeaux, droits d'encrage & autres. — Domaines.

Demande d'armes en état; de celles qui exiſtent dans les arſenaux. — Militaire.

1. *Sur le château Trompette, objet de près de 10 millions.* — Domaines.

2. *Sur l'échange des forges de Ruelle avec des forêts de Champagne cédées à M. d'Artois.*

3. *Examen de l'acquiſition de la terre de l'Isle-Adam.*

4. *Aliénation faite à M. de Vergennes ſur les frontières de Lorraine & d'Alſace.*

5. *Sur l'échange de divers domaines avec la forêt de Senoucher, & l'acquiſition primitive de cette forêt.* — Domaines.

6. *Sur l'échange de Dombes.*

7. *Sur l'acquisition de Lorient.*

8. *Sur le duché de Valentinois.*

9. *Sur le duché d'Agénois.*

10. *Sur le don de Chambord.*

11. *Sur l'échange de Château-Thiéry & du duché d'Albret avec la principauté de Sedan.*

12. *Sur l'échange d'Henrichemont & de Bois-Belle.*

13. *Don du château de Fougiare, en Bretagne.*

14. *Sur le don fait à M. de Laverdi du petit hôtel de Conti.*

15. *Arrentement des marais & terreins, fait à Mademoiselle de Matignon.*

16. *Sur la concession faite à M. Boulon Morange, à M. d'Aspach & Madame de Polignac.*

17. *Sur les fiefs d'Alsace & la préfecture d'Haguenau.*

Après ces dix-sept objets, le comité des domaines ajoute, *autres rapports sur nombre d'aliénations, échanges, dons, & autres traités onéreux de cette espèce :* il ne les désigne pas.

Votre comité des lettres-de-cachet annonce qu'il fait des recherches sur deux affaires particulières; l'une est relative à M. de Cré-

qui, détenu à Stellin en Pruſſe, l'autre à M. Guichard, détenu dans les priſons de Rochefort : nous n'aſſignons point de place à ces deux rapports ; ſi ce comité croit devoir vous préſenter les moyens de faire rendre la liberté à ces deux particuliers, il vous demandera la parole, & vous la lui accorderez ſur-le-champ : nous n'en pouvons douter.

Nous n'avons point non plus déterminé de rang au rapport ſur l'ordre de Malte ; vous en avez chargé vos comités réunis de conſtitution, diplomatique & militaire, & vous l'avez ajourné à une époque qui eſt déja paſſée ; nous avons penſé que le ſoin de vous avertir du moment convenable de traiter cette affaire, appartenoit naturellement à votre comité diplomatique.

Nous n'avons point inſéré dans notre claſſification le rapport ſur les poſtes & meſſageries ; le moment où vous pourrez vous en occuper dépend de celui où le miniſtre vous préſentera le bail qu'il aura projeté, & le compte que vous avez ordonné qu'il vous rendît.

Il eſt d'autres rapports, Meſſieurs, auxquels votre comité n'a pas cru devoir aſſigner de place, il les a regardés comme étant, par leur nature, à l'ordre de tous les jours ; ils vous ſeront préſentés ſuivant l'uſage, à l'ouverture ou à la fin de vos ſéances. Tels ſont les décrets de détails que vous préſentent vos divers comités ; tels ſont encore ceux de vos comités d'aliénation des biens nationaux, & de liquida-

tion, dont les rapports ne ſont, pour ainſi dire, que l'exécution de vos précédens décrets.

Votre comité des penſions procède à la recréation des nouvelles penſions, ſelon l'application de vos décrets. Il les a claſſées par âge; les mémoires des perſonnes de l'âge de ſoixante-quinze ans & au-deſſus, ſont examinés preſque en totalité : le comité annonce que ſon travail va être livré à l'impreſſion, & il ſe propoſe de vous en faire le rapport.

Enfin, Meſſieurs, votre comité des colonies s'occupe des inſtructions annoncées par le décret du 29 novembre.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.